

## Lomarec

Ce village est à environ 4 km au nord du bourg, sur la route principale en direction d'Auray, proche du domaine du château de Plessis Kaer. Il se situe en contrebas d'une haute colline boisée à l'ouest, où une carrière de pierre est exploitée, et à proximité de la rivière d'Auray à l'est. Un ruisseau le traverse également. La chapelle date du début du 17<sup>e</sup> siècle, mais à l'intérieur, un sarcophage mérovingien remonte au 6<sup>e</sup> siècle. Celui-ci porte une inscription, dont l'interprétation reste mystérieuse. Selon la légende, alors qu'il remontait la rivière, St André aurait choisi Lomarec pour bâtir cette chapelle, qui lui est dédiée, en jetant son manteau en l'air. Le lieu était autrefois un but de pèlerinage pour les mères et leurs enfants qui étaient atteints de coqueluche.



Une famille LAURENT est originaire de Lomarec. Elle y exploite trois tenues à domaine congéable, deux sous le seigneur Larlan de Kercadio, une sous le seigneur du Buron. Les édifices seraient estimables à 3600L. Mariée à un LAURENT, Julienne GAUTIER (n°1541) a trois enfants viables dans les années 1650 :

- Laurence (n°759). Elle épouse le 25 janvier 1674 Olivier LE GRAND (n°758) du bourg, en présence de Gilles LE DIVEHAT du bourg, Julienne LE GRAND, Pierre TOUMELIN. Le couple s'installe au proche village de Kerdavy.
- François (n°770). Il se marie le 14 août 1678 à Marie CAILLOCE (n°771), en présence de Julienne GAUTIER, Olivier LE GRAND, François GUEGANNIC, d'autre Marie CAILLOCE. Ce couple reste quelques années à Lomarec, où il a au moins quatre enfants : Julienne née en février 1680, Marie (n°385) née le 12 août 1685, Thuriau né en octobre 1688, et Suzanne née vers 1690. L'aînée est filleule de Jérôme LE LOUVE et de Julienne CAILLOCE, la cadette du prêtre François LE TALLOUEDEC et de sa tante Marie LAURENT.
- La benjamine Marie. En novembre 1683, elle épouse Mathieu GOUZERH, en présence des prêtres Vincent BELLEGO et François LE TALLOUEDEC, Julien LE LOREC et François LAURENT son frère.

En octobre 1688, François LAURENT emprunte 240L par constitut à Pierre GOUZERH (père de Mathieu ?), moyennant une rente annuelle de 13L 6s. Il destine cette somme vraisemblablement pour l'acquisition d'édifices à Kerdavy, où il s'installe peu après, indépendamment de sa sœur Laurence. Mathieu GOUZERH reste donc seul à Lomarec, pour en poursuivre l'exploitation. Le 1<sup>er</sup> juin 1693, il en acquiert officiellement les édifices, et rembourse notamment 1200L à son beau-frère François LAURENT. Sans doute à ce moment, Julienne GAUTIER s'installe au bourg, où elle décède en 1697.

6E2254 - Minutes LE MALLIAUD - 11/10/1688

### Témoins

- François LAURENT x Marie CAILLOCE de Lomarec en CRACH.
- Mathieu GOUZERH de Lomarec en CRACH, caution.
- Denis RIO de Kerfouchard en CRACH, caution.
- Pierre GOUZERH de Kernalvestre en LOCMARIAQUER.

### Constitut

Les LAURENT, sous la caution des autres parties, accordent un constitut sommaire de 13L 6s 8d de rente annuelle et perpétuelle à payer chaque 11 octobre à partir de 1689 à Pierre GOUZERH, qui leur paye le jour même la somme de 240L de principal.

Bien plus tard, en 1714, Julienne LAURENT et Marie CAILLOCE, respectivement fille et veuve de François LAURENT, alors résidant à Locqueltas, cherchent à récupérer leur part de l'exploitation de Lomarec. Elles commencent à intenter un procès contre Mathieu GOUZERH. Elles y renoncent finalement avec un dédommagement de 30L. En mai 1716, Mathieu hérite de 80L après le décès sans hoirs de sa sœur Denise GOUZERH.

6E2107 - Minutes Jacques HENRY – 29/08/1714

Témoins

- Marie CAILLOCE, veuve de François LAURENT.
- Julienne LAURENT, veuve de Julien MICHEL, ensemble à Locqueltas en CRACH.
- Mathieu GOUZERH de Lomarec en CRACH.

Historique

1°) Par acte du 01/06/1693 au même rapport, François LAURENT aurait vendu et subrogé ledit GOUZERH, son beau-frère, en une moitié indivise des édifices et droits de labourages de trois tenues à Lomarec, dont deux à domaine congéable sous mr de Larlan de Kercadio, la 3e sous le seigneur du Buron, le tout pour la somme de 1200L payés alors.

2°) Le 26/06/1714, Julienne LAURENT aurait fait action audit GOUZERH son oncle pour voir la promesse lui être adjugée des édifices vendus par ledit acte de vente par offre qu'elle faisait lui de rembourser la somme principale avec les loyaux cents raisonnables.

Désistement

Par l'entremise de leurs parents et amis, et vu la parenté des parties, Julienne LAURENT et Marie CAILLOCE se désistent de leur demande d'action de promesse, renoncent à l'avenir à la vente en quelque façon ni manière que se soit, consentent que ledit GOUZERH jouisse et dispose desdits édifices. Elles reçoivent ce jour 30L dudit GOUZERH.

6E2293 – Minutes Julien LE MALIAUD - 08/05/1716

Témoins

- Mathieu GOUZERH de Lomarec en CRACH.
  - Jean COLLET père et garde naturel de ses enfants avec + Françoise GOUZERH de La Villeneuve en BRECH.
  - Michelle GOUZERH veuve du Louffan en CRACH.
  - Marie GOUZERH veuve de Penprat en PLUNERET.
- Héritiers de + Denise GOUZERH leur sœur et tante décédée sans hoirs de corps.
- Honorable femme Louise CASMAR veuve communière de + Yves GOUZERH de cette ville d'Auray.

Quittance

Suite à la subrogation au rapport de Jacques LE MALLIAUD le 28/04/1711 entre ladite CASMAR et ladite Denise GOUZERH (veuve de Julien LE LORREC), les parties reçoivent la somme de 240L due, dont :

- A Mathieu GOUZERH 80L de ladite CASMAR, étant héritier pour 1/3.
- Ledit COLLET, Michelle et Marie GOUZERH 60L tiers à tiers, étant héritiers pour  $\frac{3}{4}$  d'un tiers.